SOMMAIRE

I. FEUILLE DE PRESENCE 2
II. PROCES VERBAL 5
1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 9 mai 2022 5
2. Marchés - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés 5
   1. Accord-cadre mono-attributaire pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la fourniture et la pose de repères de crues 5
   2. Marché concernant le remplacement de la porte à flots de la Maye, Somme 5
   3. Accord cadre à bons de commande - Extraction, transport et mise en œuvre de matériaux pour la gestion du cordon de galets des Bas-Champs 6
3. Protocole avec le Groupe Pierre et Vacances 6
4. Budget 2022 – Décision modificative 6
   1. Budget Annexe « Gestion du Plan vélo » : 1ère Décision modificative 6
   2. Budget Annexe « ZAC du Moulinet » : 1ère Décision modificative 6
   3. Budget Annexe « Gestion des propriétés du Conservatoire » : 1ère Décision modificative 7
5. Gestion du Personnel 7
   1. Approbation du Règlement sur le télétravail 7
   2. Modification du tableau des effectifs 7
6. Cayeux-sur-Mer – Aménagement résilient du Boulevard Maritime - Avenant n°1 au marché de MOE 8
7. AULT - Aménagement des espaces publics du front de mer, de l'esplanade du casino et du centre-bourg – Avenant n° 1 au lot 2 9
8. Marché de travaux concernant l'aménagement des espaces publics du front de mer, de l'esplanade du casino et du centre-bourg d'AULT (80) - Avenant n° 4 au lot 3 10
9. Plan Vélo Baie de Somme - Financements, avenants au marché 10
   1. Demande de financements complémentaires : 10
   2. Passation d'avenants de travaux 12
10. Service Environnement, pôle animation territoriale biodiversité - MAE, financement diagnostics 12
11. Service Environnement, pôle Grand Site - Financement d'une étude pour la réalisation d'un cahier de recommandations paysagères et architecturales au Hourdel-Commune de Cayeux-sur-Mer 13
12. Service Environnement, pôle Grand Site - Financement des travaux visant la continuité du sentier du littoral Nord, sa pratique en sécurité et la mise en place de signalétique directionnelle et d'information auprès du public 14
13. Service Environnement, pôle gestion des milieux naturels - Projet LIFE Stratégique pour la Nature (LIFE SN) 2024-2032 14
14. Service Environnement, pôle animation territoriale biodiversité - Poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion du site Ramsar Baie de Somme 15
III. QUESTIONS DIVERSES 16

I. FEUILLE DE PRESENCE

Réunion du Comité Syndical
du 3 octobre 2022

✓

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 1er septembre 2022 s'est réuni le lundi 3 octobre 2022 à 18 Heures 30 à Garopôle à Abbeville sous la Présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Syndicat Mixte.

Membres : 36
Présents : 30
Nombre de Votants : 27
Nombre de Voix : 50

Assistaient à cette réunion

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Madame Monique EVRARD
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Brigitte LHOMME
- Monsieur Angelo TONOLLI
- Madame Zohra DARRAS
- Madame Julie VAST

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET (Fort-Mahon)
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN (Ponthoile)
- Monsieur Guy TAECK (Favières)
- Monsieur Daniel LENNE (Boismont)
- Monsieur Bernard DUCROCQ (Pendé)
- Monsieur Jean GORRIEZ (Saigneville)
- Madame Dominique MALLET (Woignarue)
- Monsieur Daniel CHAREYRON (Saint-Valery-sur-Somme)
- Monsieur Vincent ROUSSELIN (Mers-les-Bains)
- Monsieur Dominique COCQUET (Saint-Quentin-en-Tourmont)
- Monsieur Laurent CHOLET (Ault)
- Monsieur Marc VOLANT (Quend)

Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT, Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Eric KRAEMER, Vice-président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre

- Monsieur Marcel LE MOIGNE, Vice-président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Pascal DEMARTHE, Président de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE, Conseiller communautaire – Communauté d'Agglomération Baie de Somme

Membres suppléants

Représentants des Communes

- Madame Florence POTIEZ (Noyelles-sur-Mer), représente Monsieur Martial Balsamo
- Monsieur Thierry LECLERCQ (Pendé)
- Monsieur Régis BRUNET (Cayeux-sur-Mer), *représente Monsieur Jean-Paul Lecomte, Maire*

Représentants des EPCI

- Monsieur Pascal LEFEBVRE, Vice-président de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme
- Madame Patricia POUPART, Vice-présidente de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- **Conseillers Départementaux**

- Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
- Madame France FONGUEUSE
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Monsieur Franck BEAUVARLET

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Yves BLONDIN (Lanchères)
- Monsieur Raynald BOULENGER (Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly)
- Monsieur Philippe EVRARD (Le Crotoy)
- Monsieur Martial BALSAMO (Noyelles-sur-Mer)
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE (Cayeux-sur-Mer)
- Monsieur Jean-Marie MACHAT (Estreboeuf)

Représentants des EPCI

- Monsieur Eddie FACQUE, Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs donne pouvoir à Monsieur Emmanuel Delahaye

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET

- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur François GOUDEAU
- Monsieur Thierry BALESDENT
- Madame Corinne VASSALLI, Adjointe de l'Attractivité et du Développement des Territoires, Conseil départemental de la Somme
- Madame Valérie MONFLIER

Sont également excusés

- Monsieur Pascal TAVERNE, SGC Baie de Somme

II. PROCES VERBAL

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 30 juin 2022

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 30 juin 2022.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14

---

2. Marchés - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés

1. Accord-cadre mono-attributaire pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la fourniture et la pose de repères de crues

Le Président informe les élus que le Syndicat Mixte a lancé une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la fourniture et la pose de repères de crues.

Cette prestation consiste à assister le Syndicat Mixte dans le cadre du PAPI afin de faire réaliser des repères de crues en concertation avec les communes de Mers-les-Bains, Le Tréport, Eu, Woignarue, Le Crotoy, Quend, Villers-sur-Authie, exposées au risque inondation.

L'assistant à maître d'ouvrage réalisera également un rapport présentant la stratégie pédagogique à adopter pour améliorer et cultiver la mémoire du risque inondation sur le territoire.

Le marché n'est pas alloti, la durée est fixée à 13 mois renouvelable une fois 6 mois.

L'accord cadre est passé avec un maximum de 60 000 € HT pour la durée totale du marché.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, l'accord-cadre mono-attributaire pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la fourniture et la pose de repères de crues, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14

2. Marché concernant le remplacement de la porte à flots de la Maye, Somme

Le Président informe les élus qu'une consultation a été lancée pour une mission de fourniture et de pose concernant le remplacement de la porte à flots de la Maye.

Ces travaux sont financés dans le cadre de la GEMAPI par la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Le marché est conclu pour une durée maximale de 6 mois.

L'estimation est d'environ 130 000 €HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif au remplacement de la porte à flots de la Maye, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14

3. Accord cadre à bons de commande - Extraction, transport et mise en œuvre de matériaux pour la gestion du cordon de galets des Bas-Champs

Le Président informe les élus qu'une consultation a été lancée pour des travaux concernant l'extraction, le transport et la mise en œuvre de matériaux pour la gestion du cordon de galets des Bas-Champs.

L'accord cadre est alloti de la manière suivante :

- Lot 1 : 104 épis des Bas-Champs avec pour montant maximum 200 000 € HT par an, soit 600 000 € HT sur la durée totale marché

- Lot 2 : Route blanche pour montant maximum 50 000 € HT par an, soit 150 000 € HT sur la durée totale du marché.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable deux fois 12 mois tacitement, soit une durée totale de 36 mois.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, l'accord cadre à bons de commande concernant l'extraction, transport et mise en œuvre de matériaux pour la gestion du cordon de galets des bas-champs, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14

Le Président fait un point sur l'expérimentation des pieux en bois.

---

3. Protocole avec le Groupe Pierre et Vacances

Le Président informe les élus que suite à une réunion qui s'est tenue vendredi matin avec le Groupe Pierre & Vacances, il n'est pas en mesure de présenter le rapport sur le protocole car il reste trop d'incertitudes sur le contenu de ce document.

---

4. Budget 2022 – Décision modificative

1. Budget Annexe « Gestion du Plan vélo » : 1ère Décision modificative

Il s'agit d'inscriptions budgétaires complémentaires pour le Plan Vélo liées aux financements acquis et aux ajustements de certains plans de financements.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14

2. Budget Annexe « ZAC du Moulinet » : 1ère Décision modificative

A la suite de la nécessité de lancer des études complémentaires pour la nouvelle définition du projet et l'élaboration des dossiers de création et réalisation de la ZAC, des financements

ont été sollicités et acquis dernièrement, il est nécessaire d'inscrire une subvention et des études complémentaires pour ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14

3. Budget Annexe « Gestion des propriétés du Conservatoire » : 1ère Décision modificative

Il s'agit de transferts d'opérations à opérations concernant la réfection de ponts et passerelles mais également l'opération Dunes à Dunes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14

---

5. Gestion du Personnel

1. Approbation du Règlement sur le télétravail

Le Président rappelle aux élus que la mise en place du télétravail s'est imposée dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19.

A l'issue de cette période, les agents ont souhaité maintenir une part de télétravail dans leur organisation. Nous souhaitons leur donner la possibilité d'y recourir.

Un Règlement Intérieur fixe le cadre et les modalités de recours, répondant ainsi aux besoins du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.

Il sera mis en application à compter du 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le Règlement Intérieur du Télétravail et a autorisé le Président à le mettre en place ainsi qu'à veiller au bon respect des règles établies.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14

Monsieur Dalle rappelle que malgré la mise en place du télétravail, nous devons assurer la continuité du Service Public.

2. Modification du tableau des effectifs

2.1 - Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial

Afin de renforcer l'équipe du service des finances, le Syndicat Mixte avait embauché, en Contrat à Durée Déterminée, une personne en charge de la taxe de séjour en remplacement d'un agent actuellement en congé longue maladie.

L'agent a donné une entière satisfaction depuis le début de son contrat. Il est souhaitable de pérenniser ce poste.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial en vue de titulariser cet agent et de modifier en conséquence, le tableau des effectifs.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14

2.2 - Transformation d'un Contrat à Durée Déterminée en Contrat à Durée Indéterminée

Il s'agit du poste du Directeur du Service Aménagement.

Son contrat a été renouvelé pour une période supplémentaire de 3 ans et arrive à terme le 11 décembre 2022.

Il a actuellement pour missions la participation à la définition de la stratégie de développement territorial en relation avec les élus, la conduite et la réalisation d'opérations d'aménagements, le portage de l'ensemble de la politique de gestion du trait de côte (*pilotage et mise en œuvre des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations sur 80 km de côtes, gestion opérationnelle de la compétence GEMAPI sur la façade littoral et à l'échelle des marais arrières littoraux*), la poursuite et l'intensification de la politique en faveur de la mobilité (*plan vélo, ...*) et de la gestion des flux en lien avec la politique OGS, le management de l'équipe d'aménageurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le Contrat à Durée Indéterminée avec cet agent.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14

Le Président rappelle que la personne qui assure ce poste est une personne ressource qui est amenée à encadrer une équipe de jeunes.

---

6. Cayeux-sur-Mer – Aménagement résilient du Boulevard Maritime - Avenant n°1 au marché de MOE

Le Président rappelle aux élus qu'il a signé avec le Groupement BASE, un marché pour l'étude de résilience et la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement résilient du Boulevard Maritime à Cayeux-sur-Mer, pour un montant de 618 000 € HT.

Cette dernière réalisée à l'échelle de la zone urbaine est aujourd'hui finalisée et les études de maîtrise d'œuvre préalable à l'engagement de la phase « Procédures et Dossiers Réglementaires » sont en cours de validation avec la Commune.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer a informé que la réalisation de ces travaux constitue une modification substantielle du Système d'Endiguement des Bas-Champs en cours de définition. Par conséquent, ils doivent faire l'objet d'une étude de dangers.

Préalablement à l'engagement de cette étude, il est nécessaire de mettre en œuvre des modélisations complémentaires par le Groupement BASE.

Cet impératif nécessite la passation d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre qui représente une augmentation du montant du marché de 4,79%, soit 29 590 €HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°1 relatif à la mise en œuvre de modélisations complémentaires et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14

---

7. AULT - Aménagement des espaces publics du front de mer, de l'esplanade du casino et du centre-bourg – Avenant n° 1 au lot 2

Le Président informe les élus que le 17 décembre 2021, le comité syndical avait approuvé l'avenant n° 1 au lot 2.

Or, l'entreprise Eurovia a refusé de le signer au motif qu'elle souhaitait supprimer le paragraphe concernant la modification de voiries relatives à la fourniture de pavés et notamment à la réduction de leur épaisseur et la suppression d'un chanfrein.

Cette dernière est finalement revenue sur cette modification qu'elle avait elle-même sollicitée, en nous informant que les pavés fournis correspondaient bien à la classe d'épaisseur définie au marché.

Par conséquent, l'avenant n° 1 au lot 2 est modifié comme suit :

- les tranches optionnelles 1 à 3 qui représentent un montant total de 208 584,06 € HT ne seront pas affermies pendant le déroulement du marché.

La ville d'Ault a souhaité apporter des changements et des ajustements au projet initial :

Les plus-values sont les suivantes :

- refonte du profil en travers de la Grande Rue (*modifications des trottoirs*) ;
- intégration de bornes d'alimentation électrique + borne amovible de gestion d'accès ;
- évolution du plan masse ;
    - modifications de terrasses place du Mal Foch ;
    - cours de la Mairie ;
    - Intersection rue d'Eu ;
    - abords du Casino.

Le montant total de l'avenant s'élève à 160 972,37 €HT.

Suite au présent avenant n°1, le marché est porté à la somme de 1 792 882,45 €HT soit 2 151 458,94 € TTC, soit une augmentation de 9,86 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président de rapporter le point n° 1 de la délibération n° 14 en date du 17 décembre 2021, d'approuver l'avenant n° 1 au lot 2 et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14

---

8. Marché de travaux concernant l'aménagement des espaces publics du front de mer, de l'esplanade du casino et du centre-bourg d'AULT (80) - Avenant n° 4 au lot 3

Le Président rappelle aux élus qu'un marché de travaux a été conclu avec le Groupement Eurovia/Eiffage pour un montant initial de 1 077 234,93 €HT, soit 1 292 681,92 €TTC.

Les avenants n° 1, 2 et 3 portaient sur des modifications de l'aménagement issues de demandes de la Commune d'Ault.

Le présent avenant n°4 concerne de nouvelles adaptations à apporter sur la rue du Moulin mais conduit à une moins-value de 47 833, 99 €HT.

Suite au présent avenant n°4, le marché est porté à la somme de 1 320 065,91 € HT, soit 1 584 079,09 € TTC, ce qui correspond à une augmentation de 22,54 % par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 4 et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14

Monsieur LE MOIGNE indique que le marché initial était inférieur aux estimations et que donc le budget est respecté.

---

9. Plan Vélo Baie de Somme - Financements, avenants au marché

1. Demande de financements complémentaires :

Le Président rappelle aux élus que le 27 septembre 2021, le Syndicat mixte a approuvé le plan de financement pour la réalisation des différents tronçons manquants, à savoir 27,8 kilomètres répartis de la manière suivante :

- zone 1 : Mers-les-Bains / Cayeux-sur-Mer
- zone 2 : Saint-Firmin-les-Crotoy / Saint-Quentin-en-Tourmont
- zone 3 : Fort-Mahon-Plage / Pont à Cailloux

Les plans de financements des zones 2 et 3 étaient :

Pour la Zone 2 - Saint Firmin les Crotoy / Saint Quentin en Tourmont (En € HT)

SMBS Dotation CD 80	27,50 %	260 614 €
SMBS BA Taxe de Séjour	10 %	94 785 €
Région HDF	50 %	473 926 €
Etat FNADT	7,50 %	71 134 €
Communes	5 %	47 393 €
TOTAL	**100 %**	**947 852 €**

Les travaux de la Tranche Optionnelle entre Saint-Firmin-les-Crotoy et Saint-Quentin-en-Tourmont n'ont pu démarrer qu'en juillet 2022, afin de respecter les arrêtés relatifs aux espèces protégées.

Par ailleurs, l'inflation des matières premières induit une augmentation de plus de 10 % des index des prix repris dans l'actualisation des marchés. Celle-ci se monte à plus de 100 000 €.

Suite aux négociations avec les exploitants et les riverains, des demandes de renforcement des bordures de la Route Départementale, des modifications de sols et la réparation d'un ouvrage de franchissement dernièrement dégradé, des travaux complémentaires et adaptation du chantier sont nécessaires pour un montant de 140 000 €.

Le budget de ce tronçon se trouve augmenté de 240 000 € pour un total de l'ensemble des lots s'élevant à 1 188 000 €.

Il est donc proposé les financements complémentaires comme suit (en € HT) :

SMBS Dotation CD80	35 %	84 051€
SMBS BA Taxe de Séjour	10 %	24 015 €
Région HDF	50 %	120 074 €
Communes	5 %	12 007 €
TOTAL	**100 %**	**240 147 €**

Pour la Zone 3 Fort Mahon Plage / Pont à Cailloux (En € HT)

SMBS Dotation CD80	35 %	454 175 €
SMBS BA Taxe de Séjour	10 %	129 664 €
Région HDF	50 %	648 821 €
Communes	5 %	64 882 €
TOTAL	**100 %**	**1 297 642 €**

Les travaux devaient démarrer en hiver 2022. Cependant, en raison des arrêtés relatifs aux espèces protégées, ils ont débuté en septembre 2022.

Par ailleurs, l'inflation des matières premières induit une augmentation de plus de 15 % des index des prix repris dans l'actualisation des marchés. Celle-ci s'élève pour les 3 Lots de travaux à plus de 141 000 €.

Par conséquent, le budget de ce tronçon se trouve augmenté de 146 000 € pour un montant total des marchés s'élevant à 1 444 000 €.

Il a donc proposé les financements complémentaires comme suit (en € HT)

SMBS Dotation CD 80	35 %	51 225 €
SMBS BA Taxe de Séjour	10 %	14 636 €
Région HDF	50 %	73 179 €
Communes	5 %	7 318 €
TOTAL	**100 %**	**146 358 €**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les plans de financement prévisionnels relatifs aux travaux des zones 2 et 3 du Plan Vélo et a autorisé le Président à déposer les dossiers de financements correspondants.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14

2. Passation d'avenants de travaux

2.1 - zone 2 : Saint-Firmin-les-Crotoy / Saint-Quentin-en-Tourmont

Avenant n° 2 au lot n°4 : VRD et Signalétique

Le Président informe les élus que cet avenant n° 2 concerne des prestations complémentaires d'adaptation de projet, de réparation d'un ouvrage de franchissement.

Il s'élève à 87 858,50 € HT, soit 105 430,20 € TTC, soit une augmentation d'environ 20,19 % par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 2 relatif au lot n°4 VRD et Signalétique et a autorisé le Président à le signer.

2.2- zone 3 : Fort-Mahon-Plage / Pont à Cailloux

Avenant n° 1 au lot n°7 : VRD et Signalétique

Le Président informe les élus que cet avenant porte sur les plus ou moins-values de prestations et des travaux complémentaires. Suite aux dernières négociations avec les exploitants, les travaux concernent le rétablissement de la continuité du fil d'eau sur un busage de traversée de la Route Départementale, la création de fossé de drainage, un complément de voierie lourde pour l'accessibilité des poids lourds pour le chargement des betteraves.

Il s'élève à 29 194,00 € HT, soit 35 032,80 € TTC, soit une augmentation d'environ 3,47 % par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 relatif au lot n°7 VRD et Signalétique et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14

---

10. Service Environnement, pôle animation territoriale biodiversité - MAE, financement diagnostics

Le Président rappelle aux élus qu'ils ont validé le renouvellement de la candidature du Syndicat Mixte comme opérateur et animateur MAEC sur le territoire de la Plaine Maritime Picarde pour la période 2023-2027.

Le Programme Agro Ecologique Climatique (dossier technique PAEC) a été déposé le 28 septembre dernier à la DRAFF.

Dans le cadre de cette nouvelle programmation, il est demandé aux opérateurs de nouvelles missions comme la réalisation d'un diagnostic agro-écologique à effectuer auprès de chaque agriculteur souhaitant souscrire à une ou plusieurs MAEC.

De nombreux dossiers (plus d'une centaine) seront à renouveler en 2023. Il ne sera techniquement pas possible pour nous de réaliser les diagnostics et autres documents à produire (estimation d'une journée par dossier) dans le cadre des financements actuels.

Par conséquent, le Président a proposé de demander le financement d'un surcroît de travail sur une base de 7 mois pour un montant de 32 200 € se répartissant en 28 000 € de frais de personnel (140 jours de travail pour un coût jour de 200 euros) et 4 200 € de frais divers. Les financements seront assurés à hauteur de 80 % par l'Etat, 20% restant à la charge du Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la demande de financement pour permettre la réalisation de dossiers MAEC complets pour l'année 2023.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14

---

11. Service Environnement, pôle Grand Site - Financement d'une étude pour la réalisation d'un cahier de recommandations paysagères et architecturales au Hourdel-Commune de Cayeux-sur-Mer

Il apparait nécessaire de disposer d'un document de cadrage sous la forme d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères afin d'apporter une aide aux porteurs de projets, à la collectivité et aux services instructeurs.

La recherche d'une qualité architecturale des constructions en cohérence avec l'esprit du hameau du Hourdel et une meilleure insertion paysagère des projets faciliteraient en outre l'obtention des demandes d'autorisation spéciales déposées au titre du site classé et préalables à la délivrance des permis de construire, permis d'aménager ou déclarations préalables aux travaux.

Le Syndicat Mixte a été sollicité par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en tant qu'animateur du Grand Site de France pour porter cette étude.

Le coût est estimé à 25 000 € TTC.

Les financements seraient répartis comme suit :

FINANCEURS	POURCENTAGE
DREAL	**30 %**
Département/Syndicat Mixte	**30 %**
DRAC	**20%**
Commune de Cayeux-sur-Mer	**20%**
TOTAL	**100 %**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de cette étude et a autorisé le Président à signer les différents documents s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14

---

12. Service Environnement, pôle Grand Site - Financement des travaux visant la continuité du sentier du littoral Nord, sa pratique en sécurité et la mise en place de signalétique directionnelle et d'information auprès du public

Afin de garantir la continuité du sentier du littoral sur les côtes de la Somme, les aménagements se poursuivent sur la partie Nord, depuis l'aire de stationnement de GEBASOM sur la commune du Crotoy à l'aire de camping-car de Fort-Mahon.

L'objectif est d'ouvrir cette portion au printemps 2023. Ce projet permettra également de revaloriser des espaces comme le belvédère de la Baie d'Authie, lieu incontournable du sentier du littoral.

Le budget global est estimé à 178 611 € TTC. Le plan de financement varie selon les secteurs concernés et les actions.

Globalement, la répartition est la suivante :

FINANCEURS	MONTANT EN € TTC	POURCENTAGE
France Vue sur Mer	126 485	71%
Département/SMBS	24 786	14%
Commune de Fort-Mahon	27 339	15%
TOTAL	**178 611**	**100%**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de valider la candidature du Syndicat Mixte au projet de financement « France Vue sur Mers » et a autorisé le Président à signer les documents s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14

Le Président rappelle qu'il est important que les communes participent à ce type d'opérations.

---

13. Service Environnement, pôle gestion des milieux naturels - Projet LIFE Stratégique pour la Nature (LIFE SN) 2024-2032

Le Syndicat Mixte a été sollicité par l'antenne régionale de l'OFB pour participer à un projet LIFE Stratégique pour la Nature.

Après échanges avec l'antenne régionale, il a proposé un projet portant sur un réseau d'aires protégées (AP) efficaces avec une gouvernance renforcée et une implication des usagers et citoyens sur le territoire du Grand Site de France Baie de Somme.

Il pourrait s'articuler autour de 3 axes :

- assurer une meilleure coordination du pilotage des Aires Protégées et de leurs zones tampon ;
- baser la gestion des Aires Protégées sur l'évaluation et l'adaptation ;
- impliquer les acteurs locaux et citoyens.

Le budget alloué par l'OFB à notre projet serait de 250 000 €TTC sur 3 ans permettant notamment le financement d'une ressource supplémentaire pour travailler sur les différents axes.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

FINANCEURS	MONTANT EN €TTC	POURCENTAGE
LIFE	150 000	60 %
Syndicat Mixte	50 000	20 %
Autres partenaires financiers	50 000	20 %
TOTAL	**250 000 €**	**20 %**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de valider la candidature du Syndicat Mixte au projet LIFE SN et a autorisé le Président à signer les documents s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14

---

14. Service Environnement, pôle animation territoriale biodiversité - Poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion du site Ramsar Baie de Somme

Le Syndicat Mixte souhaite poursuivre sa politique d'actions en faveur de la préservation des zones humides en continuant à mettre en œuvre les 18 actions du plan de gestion Ramsar 2014-2025, et en préparant son renouvellement.

Le Président a donc proposé aux élus de renouveler l'animation du territoire Ramsar sur une période de 3 années allant du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2025.

Il s'agira pour le Syndicat Mixte de renforcer l'accompagnement territorial :

- de faire émerger et organiser de nouveaux projets de préservation et restauration des zones humides;
- d'augmenter le nombre de zones humides patrimoniales gérées sur le territoire ;
- de développer la connaissance du territoire ;
- d'informer et sensibiliser le grand public, les élus, les techniciens, avec par exemple l'organisation de Comités de Gestion des niveaux d'eau ;
- de proposer de nouvelles actions visant à l'adaptation au changement climatique...

Concrètement le budget du projet est estimé à 309 496 €TTC pour les 3 ans. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

FINANCEURS	MONTANT EN €TTC	POURCENTAGE
Agence de l'Eau Artois Picardie	154 748	50%
PNR Picardie Maritime	92 849	30%
Département/SMBS	61 899	20%
TOTAL	**309 496**	**100 %**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le renouvellement de l'animation du plan de gestion du site Ramsar de la Baie de Somme du Syndicat Mixte pour la période 2023-2025, sous réserve de l'obtention des financements et a autorisé le Président à signer les différents documents s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 12
Collège des Membres des Communes : 14

Le Président rappelle que les élus ont accepté, en début de séance, que le rapport soit modifié. Il présente les modifications. Il indique qu'il va sensibiliser les élus du département à la réalisation d'un plan d'actions sur le réchauffement climatique.

III. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DALLE fait un point sur l'activité touristique de Destination Baie de Somme. Le Président en profite pour remercier l'ensemble des équipes de la Régie Destination Baie de Somme. Le Président rappelle que le Cap Hornu est au service du handicap et que la Régie a des difficultés pour recruter du personnel. Monsieur TONOLLI remercie également les équipes. Il évoque que l'hébergement pour les demandeurs d'emploi est une question qui se pose en baie de somme et les locations sont trop élevées.

La séance est levée à 20 H 30

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le 7 octobre 2022.

Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité, par les membres du Comité Syndical en date du 5 décembre 2023.

BAIE DE SOMME SYNDICAT MIXTE GRAND LITTORAL PICARD

Stéphane HAUSSOULIER
Président